Formule 61K

Loi sur les tribunaux judiciaires

avis de désistement de l’appel ou de l’appel incident

*(titre conformément à la formule 61B)*

avis de désistement

L’appelant *(ou* l’intimé*)* se désiste de l’appel *(ou* de l’appel incident*)*.

|  |  |
| --- | --- |
| *(date)* | *(nom, adresse et numéro de téléphone de l’avocat ou de la partie qui signifie l’avis)* |

DESTINATAIRE : *(nom et adresse de l’avocat ou de la partie à qui l’avis est signifié)*

AVERTISSEMENT : S’il y a un appel incident, l’appelant à l’appel incident devrait tenir compte de la règle 61.15, en vertu de laquelle l’appel incident peut être réputé faire l’objet d’un désistement.

RCP-F 61K (1er juillet 2007)